

L'an deux mil dix neuf, le sept juin à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel des séances, sous la présidence du Maire FOLLIN Stéphane,

Présents: Mmes BATTISTELLA Karine, MOONEN Marianne, OLIVIER Laurence, MM. GRINDEL Hervé, OLIVIER Régis, PUECH Alain

Absente excusée : Mme DRUEL Lydie,

Absent non excusé : MM. MERELO Jean-Yves, MYLLE Laurent, CHOUREAU Annie

Secrétaire de séance : Mme BATTISTELLA Karine

LECTURE & APPROBATION DE LA SEANCE DU 12.04.2019

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité des membres présents qui signent le registre.

La séance est ouverte.

DELIBERATION N° 2019-15: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 ET DU COMPTE DE GESTION 2018 – REPRISE DES RESULTATS

Le Maire ayant exposé,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Compte Administratif reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives d'un même exercice. Son résultat reflète la gestion des finances du Budget Primitif de l'exercice 2018

Les opérations de l'exercice 2018 font ressortir les résultats suivants :

| | Dépenses | Recettes | Résultat exercice |
|----------------|------------|------------|-------------------|
| Fonctionnement | 126 329.26 | 165 630.02 | 39 300.76 |
| Investissement | 142 276.15 | 140 362.42 | - 1 913.73 |

Il est proposé aux Conseillers d'approuver le Compte Administratif 2018 et le Compte de Gestion du receveur ainsi que l'affectation de résultat ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (le Maire n'ayant pas pris part au vote conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), le Conseil Municipal :

- Adopte le Compte Administratif 2018
 - Un excédent de fonctionnement de 39 300.76 €
 - Un excédent reporté de 58 272.02 €

 - Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 97 572.78 €

 - Un déficit d'investissement de 1 913.73 €
 - Un déficit d'investissement reporté de 1 394.04 €

 - Soit un déficit d'investissement cumulé de 3 307.77 €

- Approuvé le Compte de Gestion 2018 du receveur,

- Déclare toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes

- Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

DELIBERATION N° 2019-16 : AFFECTATION DU RESULTATS 2018

Considérant les résultats visés par le Trésorier de Luneray issus du Compte Administratif 2018 sont les suivants :

| | |
|------------------------------------|----------------------|
| Excédent de fonctionnement reporté | : 58 272.02 € |
| Excédent de fonctionnement 2018 | : 39 300.76 € |
| Total excédent de fonctionnement | : 97 572.78 € |

| | |
|----------------------------------|---------------------|
| Déficit d'investissement reporté | : 1 913.73 € |
| Déficit d'investissement 2018 | : 1 394.04 € |
| Total déficit d'investissement | : 3 307.77 € |

Considérant, par conséquent, que le besoin d'autofinancement de la section d'investissement s'établit ainsi :

| | |
|--------------------------|--------------|
| Besoin d'autofinancement | : 3 307.77 € |
|--------------------------|--------------|

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de l'exercice 2018 comme suit :

| | |
|---|--------------------|
| AFFECTATION A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (article 1068) | 3 307.77 € |
| AFFECTATION DU SOLDE DISPONIBLE A LA LIGNE 002 (recettes) | 94 265.01 € |
| REPORT DU DEFICIT D'INVESTISSEMENT A LA LIGNE 001(dépenses) | 3 307.77 € |

DELIBERATION N° 2019-17 : MODIFICATION DE LA LONGUEUR DE VOIRIE POUR DGF 2020

Lors de la demande de renseignement sur la longueur de voirie pour la DGF 2019, quelques précisions nous ont été données quant à la prise en compte des places de stationnement et des parkings au sien de notre voirie.

En effet, ses stationnements doivent être pris en compte pour le calcul de voirie au niveau de la DGF.

C'est pourquoi, après avoir délibéré, le conseil Municipal décide à l'unanimité de passer la longueur de voirie de 2 900 mètres à 2 977 mètre pour la DGF de 2020.

DELIBERATION N° 2019-18 : PARTICIPATION 2019 AU SIVOSS DES CASTELS

Monsieur le Maire fait part aux conseillers municipaux la réception de deux délibérations du SIVOSS des Castels fixant dans un premier temps ; le montant de la participation 2019 pour la commune et de la deuxième délibération faisant état d'une régularisation financière sur des années antérieures.

Coût pour 2019 s'élevant à 68.82 €, adopté à l'unanimité par le Conseil Municipal

DELIBERATION N° 2019-19 : MISE EN PLACE D'UN SITE INTERNET COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article 3, 2°, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale autorise le recrutement sur des emplois non permanents d'agents contractuels pour un accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois sur une période consécutive de douze mois, renouvellement compris.

Le Conseil Municipal estime qu'il est nécessaire de prévoir le classement des archives communales et la création du site internet. Ces tâches ne peuvent être réalisées par les seuls agents permanents de la collectivité.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, il propose au Conseil Municipal de créer, à compter du 01/07/2019 un emploi non permanent sur le grade de d'Adjoint Administratif dont la durée hebdomadaire de service est de 26.50/35ème et de l'autoriser à recruter un agent suite à un accroissement saisonnier d'activité d'Adjoint Administratif

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi non permanent relevant du grade d'Adjoint Administratif pour effectuer les missions de classement suite à l'accroissement saisonnier d'activité

à compter du 01/07/2019 pour une durée maximale de 2 mois sur une période de 6 mois.

- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 248 indice majoré 326, à laquelle s'ajoutent les suppléments et indemnités en vigueur.

- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget primitif 2019.

DELIBERATION N° 2019-20 : ENQUETE DE RECENSEMENT COMMUNAL 2020 - Désignation d'un coordonnateur communal

Le Maire d'HEBERVILLE rappelle que la collectivité doit organiser au titre de l'année 2020 les opérations de recensement. A ce titre, il convient de désigner un coordonnateur de l'enquête de recensement et de fixer l'indice de rémunération ou les taux de vacation retenus pour la rémunération des agents recenseurs.

Le Conseil municipal décide :

De désigner Madame DEMEILLERS Nathalie, comme coordonnateur de l'enquête de recensement,

Madame BATISTELLA Karine, comme adjoint au coordonnateur. Par ailleurs, et en ce qui concerne le recrutement et la rémunération des agents recenseurs :

De fixer à 1 le nombre d'agents recenseurs nécessaires au besoin de la collectivité.

Recrutement d'agents

- d'autoriser Monsieur le Maire à recruter l'agent recenseur nécessaire pour mener à bien les opérations de l'enquête de recensement. Il sera rémunéré, conformément à la délibération de l'organe délibérant susvisée, sur la base de son indice brut et majoré en vigueur au prorata du nombre d'heures supplémentaires accomplies dans le cadre relatif aux indemnités horaires pour travaux supplémentaires

DELIBERATION N° 2019-21 : PROJET COOPERATIVE AGRICOLE

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur OLIVIER Régis pour exposer la demande du projet de la coopérative agricole « La Cauchoise » située rue de la ferme de la Folie.

En effet, celle-ci souhaiterait construire une zone de stockage avec une modification de circulation d'où la nécessité d'intervertir les parcelles se jouxtant.

Plusieurs propositions sont faites, dont celle retenue à la l'unanimité par le Conseil Municipal à savoir, échange de parcelles entre la Municipalité (parcelle louée par la Commune à la SCEA MOONEN) et la coopérative Agricole en gardant pour la Commune la, superficie des 30 ares.

Les frais de bornage et d'actes notariés seront à la charge de la Coopérative Agricole.

ARCHIVES COMMUNALES

Monsieur le Maire fait part aux conseillers d'une note de la CCCA proposant, moyennant finances, leur service pour le classement des archives.

A l'unanimité, le Conseil Municipal ne souhaite pas faire appel pour la commune.

Une réflexion est demandée aux conseillers pour réhabiliter la pièce jouxtant le logement communal en salle à archives.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Défense extérieure contre l'incendie

Le groupe de travail constitué établi l'inventaire de l'existant dans un premier temps suivi de l'élaboration du schéma dans un second temps.

Monsieur le Maire fait part de sa rencontre avec le Maire de Gonzeville concernant le lieu dit « la Maladrerie » pour couvrir en commun le secteur.

Eclairage public

Une première série de lampes a été changée par des LEDS, en fonction des armoires dont l'éclairage dépend. A terme l'ensemble sera remplacé et cette démarche est financée par la CCCA.

Fin de séance : 22H15



The image shows five handwritten signatures in black ink. The top row contains four signatures: the first is a stylized signature with a horizontal line above it; the second is a signature that appears to be 'Juec'; the third is a signature that appears to be 'moone'; and the fourth is a signature that appears to be 'C. J.'. The bottom row contains one signature that appears to be 'Ballard', positioned centrally under the first two signatures of the top row.